Les Européens prêts à partager leur voiture

lundi 30 mai 2016, par lpe

Une nouvelle enquête menée pour Ford sur plus de 10 000 Européens, montre qu'en échange d'une somme d'argent, jusqu'à 55 % des interrogés seraient prêts à partager leur voiture, jusqu'à 44 % leur maison et même jusqu'à 31 % leur téléphone mobile
Ford, qui a commandé cette étude afin de mieux comprendre l'attitude des consommateurs européens vis-à-vis de l'économie du partage, a également constaté que jusqu'à 76 % des sondés seraient prêts à utiliser un service de covoiturage, jusqu'à 73 % un service de stationnement et jusqu'à 72 % un service d'auto-partage
La France est le pays d'Europe où l'on trouve le plus de particuliers susceptibles de conduire d'autres passagers contre rémunération (jusqu'à 87 %)

Il y a encore quelques années, prêter ses clés de voiture à quelqu'un était le symbole ultime de la confiance. Désormais, la plupart d'entre nous seraient ravis de laisser leurs clés à un inconnu, dans le cadre d'un service d'auto-partage.
C'est l'un des enseignements qui ressort de la nouvelle enquête commandée par Ford afin de mieux comprendre l'attitude des consommateurs européens vis-à-vis de l'économie du partage. (Enquête réalisée pour Ford par Opinion Matters en avril 2016)

Parmi les 10 016 personnes interrogées à travers la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni, jusqu'à 55 % des sondés seraient prêts, en échange d'une somme d'argent, à partager leur voiture, jusqu'à 44 % leur maison et même jusqu'à 31 % leur téléphone mobile.
La plupart des personnes interrogées se disent également prêtes à conduire des passagers (78 %) ou à transporter des paquets (78 %). L'écrasante majorité des participants à cette étude se dit d'ailleurs intéressée par l'auto-partage pour se déplacer. Jusqu'à 76 % des sondés seraient prêts à utiliser un service de covoiturage, jusqu'à 73 % un service de stationnement et jusqu'à 72 % un service d'auto-partage.
"*Les gens sont aujourd'hui bien plus disposés à partager les biens et les services qu'auparavant. À partir d'un smartphone, on peut rapidement et facilement emprunter des chaussures de marque, utiliser la tondeuse à gazon, ou même promener le chien de de quelqu'un d'autre*", explique Will Farrelly, en charge de l'experience client chez Ford Smart Mobility. "*En ce qui concerne la mobilité, l'auto-partage, le covoiturage ou encore le transport de colis pour des particuliers offrent une alternative plus économique qui peut potentiellement aider à réduire les embouteillages*".

Les Français et l'économie du partage

Dans l'ensemble, l'enquête a montré que les personnes les plus susceptibles de partager leur propre voiture contre une somme d'argent sont les Espagnols (jusqu'à 61 %), puis les Italiens (jusqu'à 58 %). Viennent ensuite les Français (jusqu'à 56 %), les Britanniques (jusqu'à à 50 %) et les Allemands (jusqu'à 48 %).
Et c'est en France que l'on trouve le plus de particuliers susceptibles de conduire d'autres passagers pour

de l’argent (jusqu’à 87 %), juste devant l’Italie (jusqu’à 86 %), l’Allemagne (jusqu’à 82 %), l’Espagne (jusqu’à 80 %) et le Royaume-Uni (jusqu’à 58 %). Dans notre pays, 82 % des personnes interrogées se disent même prêtes à transporter des colis pour des particuliers, en échange de quelques euros.

La France est un pays dans lequel l’intérêt pour l’économie du partage se développe. Cette enquête révèle ainsi que contre rétribution, 79 % des sondés français sont prêts à prêter leurs outils (perceuse, pelle, marteau…), 72 % leur place de parking et 71 % leur vélo.
Les hommes et les jeunes sont les plus sensibles à l’économie du partage. Selon cette étude, 61 % des hommes sont prêts à enregistrer leur véhicule dans un service d’auto-partage, contre seulement 49 % des femmes. Cette proportion grimpe à 68 % chez les 25-34 ans, hommes et femmes confondus.

L’économie du partage génère plus de 13 milliards d’euros de chiffre d’affaires dans le monde et devrait représenter une source de revenus potentiels de 293 milliards d’euros en 2025, avec notamment une croissance attendue de l’auto-partage de 23 %. (Source)